



SUD RENAULT

GUYANCOURT - AUBEVOYE

1 AVENUE DU GOLF 78084 GUYANCOURT CEDEX

API : FR TCR LOG 0 23

TCR : ☎ 01 76 83 22 93 ☎ 06 82 55 83 16 ☎ 01 76 89 12 36

CTA : ☎ 01 76 87 63 09 ☎ 06 04 18 63 89 ☎ 01 76 89 02 85

sud.guyancourt@renault.com sud.aubevoye@renault.com

www.sudrenault.org sud.tcr@orange.fr

Union
syndicale
**Solidaires
Industrie**

Tract n° 10 Avril 2016

Salariés Renault et prestataires : Contre la loi Travail, samedi 9 avril

Les semaines passent et la mobilisation se renforce. Une majorité de la population est aujourd'hui et à juste titre opposée à cette loi qui, si elle est appliquée, nous replongerait en ce qui concerne la protection des salariés tout droit au 19^{ème} siècle.

Depuis le début de la contestation, hormis la suppression de quelques articles et les modifications de façade de quelques autres, le projet de loi a gardé toute sa nocivité.

Le gouvernement n'a plus actuellement qu'un seul objectif : tenter de convaincre les jeunes et leurs organisations de quitter le mouvement. La liste des articles de cette loi classée à la rubrique des catastrophes sociales est encore aussi longue qu'une réunion sans pause sur le TCR.

Un exemple qui résume à lui seul l'état d'esprit de cette loi :

Article 1^{er} : les libertés et droits fondamentaux de la personne sont garantis dans toute relation de travail.

*Des limitations ne peuvent être apportées que si elles sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux **ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise** et si elles sont proportionnées au but recherché.*

Le bon fonctionnement de l'entreprise, dont l'employeur est le seul à pouvoir juger du bien fondé, pourrait désormais primer sur les libertés et les droits fondamentaux des salariés.

Voilà résumé, l'esprit de la loi : des pouvoirs très largement accrus pour l'employeur et donc par conséquence, une régression importante des moyens de protection des salariés.

Entre **nos droits fondamentaux** et **la finance**, ce gouvernement adversaire déclaré de cette dernière... le temps des élections, **a fait son choix**. Il est à craindre que nos 3000 **collègues prestataires** du Technocentre puissent, si le projet passe, **être les premières victimes** de ce tsunami social.

SUD appelle tous les salariés du site, Renault et prestataires, à venir grossir les rangs de la manifestation unitaire du samedi 9 avril à Paris

Départ de la manifestation : 14 h place de la République

Parcours : République > Bastille > Av Daumesnil > Bd Diderot > Nation

Loi Travail ou loi précarité ?

⇒ **Cette loi facilite les licenciements en cas de transfert d'entreprise** : Les prestataires seront en première ligne !

Lorsqu'une société de prestation perd un contrat sur un site, elle a aujourd'hui obligation de continuer à payer ses salariés CDI en inter contrat, le temps de retrouver une autre mission. Si la loi Travail passe, le risque majeur c'est le licenciement, comme actuellement les CDI chantiers.

⇒ **La loi Travail prévoit de faciliter les licenciements économiques afin de faciliter les embauches en CDI, selon le gouvernement et le MEDEF ?**

FAUX : Le patronat a licencié à tour de bras, particulièrement dans le secteur automobile (Continental, Goodyear, New Fabris, Molex, PSA...). Cela n'a pas créé un seul emploi.

Gouvernement et patronat tenaient le même discours pour le pacte de responsabilité ou l'ANI (Accord National Interprofessionnel). Résultat : des milliards de subventions (CICE, CIR...) pour le MEDEF et pas la couleur du début du million d'emplois promis par Gattaz !

⇒ **La pseudo reculade sur le barème des indemnités prud'homales est un écran de fumée** : avec les nouveaux critères facilitant les licenciements économiques, le nombre de salariés qui obtiendra réparation pour un licenciement abusif baissera mécaniquement.

⇒ **Plus de démocratie ?** Le gouvernement promet plus de démocratie pour les salariés avec la primauté des accords d'entreprise sur le Code du Travail et les conventions collectives, et l'organisation de referendum. **C'est un leurre.**

Les accords d'entreprise et les **référendums** visent à baisser les droits et les protections dont bénéficient encore les salariés. Ces accords et référendums ont lieu sur fond de **chantage à l'emploi**, comme cela a été le cas chez Smart en Moselle, ou pour l'accord de compétitivité Renault en 2013 (menace de fermeture de site si pas d'accord).

⇒ **La modulation du temps de travail sur 3 ans** va accroître la flexibilité.

Ce n'est qu'un début

9 mars, 17 mars, 24 mars, 31 mars, 5 avril... : les manifestations ont été importantes, avec des appels à la grève dans plusieurs secteurs professionnels.

La contestation prend de multiples formes. Dans la foulée des manifestations du 31 mars contre la loi Travail, le mouvement « **Nuit Debout** » se développe, avec la réappropriation des places publiques, comme l'a été le mouvement des Indignés en Espagne.

C'est par l'extension des mouvements de grève, par la grève nationale interprofessionnelle que nous gagnerons. Salariés, jeunes, indignés... : Tous ensemble !

**La loi Travail est dans la continuité des lois précédentes :
Toujours plus de flexibilité et de précarité, toujours moins
de pouvoir d'achat et de droits pour les travailleurs.**

Toujours plus de profits pour les actionnaires.

**Il est urgent de dire stop, ça suffit :
Retrait de la loi Travail !**